

Image not found or type unknown



Légataire universel et particulier

Par **Raphael51**, le **29/06/2022** à **21:31**

Bonjour,
Mon oncle est décédé. Le légataire universel peut avoir moins d'argent et de biens que le légataire particulier ou c'est alors part égale ?
Sachant que je suis le légataire universel (nièce) et le légataire particulier (une belle sœur). Qui va hériter beaucoup plus..
Il lui reste une sœur à mon oncle qui n'a pas été marquée dans le testament
Merci
cordialement